

SIRS MONTAGNY-EN-VEXIN – PARNES

Réunion du Mardi 15 Septembre 2020

L'an deux mille vingt, le 15 Septembre à 19 H 30 , s'est réuni le Conseil Syndical dans la salle de la mairie de Montagny-en-Vexin, sous la présidence de Loïc TAILLEBREST, Président.

Etaient présents : TAILLEBREST Loïc, LAROCHE Pascal, CROSNIER Catherine, DEMORICE Hélène, GESLAND Sophie.

Absents : Frédéric RICHEVAUX

Monsieur Pascal LAROCHE a été désigné secrétaire de séance.

Les membres du conseil syndical, après en avoir pris connaissance, approuvent les termes du compte-rendu de la réunion du 22 juin 2020 et y apposent leur signature.

Compte-rendu des décisions

- Avenant relatif à la période de confinement et de reprise d'activité dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire Covid 19 avec la SAGERE
- Convention de participation financière de la commune de Serans aux activités extrascolaires
- Convention de participation financière de la commune de Saint-Gervais aux activités du mercredi et extrascolaires
- Convention de participation financière de la commune de Hadancourt-Le-Haut Clocher aux activités extrascolaires

DEL 2020-15-09-001

Monsieur Taillebrest expose la nécessité de solliciter l'aide du Conseil Départemental pour la préscolarisation en milieu rural pour l'année scolaire 2020-2021. Après en avoir délibéré, le Conseil syndical passe au vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 5

La délibération est adoptée.

DEL 2020-15-09-002

Décision modificative N°1

Monsieur le Président propose la décision modificative de crédits suivante :

Fonctionnement

D- 6288 Autres Services extérieurs - 52.00 €

D – 023 Virement à la section d'investissement 52.00 €

Investissement

D- 2158-29 – Equipement périscolaire - 1898.00 €

D 2184-29 - Equipement périscolaire 1 950.00 €

R – Virement de la section de fonct 52.00 €

Un vote a lieu

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 5

La délibération est adoptée.

DEL 2020-15-09-003

Considérant l'adhésion du syndicat à l'ADICO ;

Considérant la nécessité, suite au renouvellement des Conseils syndicaux, de procéder à la désignation d'un nouveau délégué titulaire et d'un nouveau délégué suppléant afin de représenter la commune au sein de l'ADICO (Association pour le développement et l'innovation numérique des collectivités) ;

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération d'adhésion à l'ADICO,

Monsieur le Président propose les candidatures de

- Monsieur Loïc TAILLEBREST, en qualité de délégué titulaire ;

- Monsieur Pascal LAROCHE, en qualité de délégué suppléant.

De l'autoriser à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Un vote a lieu.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 5

La délibération est adoptée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 10.

Délibérations incluses 2020-15-09-001 à 2020-15-09-003



Loïc TAILLEBREST - Président

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Loïc Taillebrest", written over a horizontal line.